

Edito du Président

QUE VEULENT-ILS ?

Au moment où se termine la campagne du CNDS 2016, et où sont votés les budgets primitifs des collectivités territoriales, nous pouvons nous poser cette question.

En effet si, dans leurs discours, les représentants de l'Etat et ceux de toutes les collectivités territoriales affirment reconnaître le mouvement sportif comme un acteur important de la politique qu'ils mènent contre l'incivilité, la pauvreté et le racisme et pour le maintien du bien-être de nos concitoyens et le renforcement de la cohésion sociale de nos territoires ruraux, force est de constater que cela ne se traduit pas dans les actes.

Je n'en veux pour preuve que la réduction de plus de 5%, cette année encore, du montant de la subvention du CNDS par rapport à celui de 2015 qui était lui-même réduit de 5% par rapport à l'année précédente. Quant au soutien financier des collectivités territoriales, il ne devrait pas augmenter s'il ne diminue pas.

Dans le même temps, pour pallier ces désengagements, nos financeurs publics nous incitent à rechercher des partenaires privés et à augmenter la participation financière de nos membres en « oubliant » que la situation économique de nos entreprises n'est pas meilleure que le budget de nos ménages et qu'il n'est donc pas réaliste de compter sur eux pour équilibrer nos budgets.

Alors, nous devons effectivement leur poser la question : quel sport nos financeurs publics veulent-ils pour demain ?

Je n'ai pas la réponse mais je souhaite les alerter avant qu'il ne soit trop tard : ces restrictions budgétaires sont en train d'asphyxier notre mouvement sportif associatif et, si elles venaient à persister trop longtemps, elles le tueraient.

Jean-François ANGLES
Président



Sommaire :

- Edito du Président
- Assemblée Générale du CDOS
- Sport et Développement Durable
- Soirée d'info Sport de Nature
- Soirée d'info Sport après Cancer
- Sentez-vous Sport
- Atlas National des fédérations sportives
- Subvention et financement des associations
- Revalorisation du SMC

Assemblée Générale du CDOS

Le vendredi 08 Avril 2016, à Onet le Château, s'est déroulée l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de l'Aveyron. Après quelques mots d'accueil et de remerciements, le président Jean-François ANGLES a débuté cette assemblée générale par une minute de silence en mémoire des sportifs aveyronnais décédés durant l'année.

Devant une cinquantaine de personnes représentant 62% des disciplines pratiquées sur le département, le président du CDOS, dans son rapport moral, a d'abord évoqué les grands axes de la politique menée par le comité en insistant sur les relations entretenues avec ses partenaires institutionnels. Ensuite il a fait part de sa satisfaction concernant le travail fourni par son équipe de bénévoles et de salariés durant l'année écoulée.

Dans son rapport d'activité, la secrétaire générale, Evelyne DOULS, a évoqué les chiffres représentatifs de l'activité du CDOS dans les différents domaines que sont la formation des dirigeants, la santé par le sport, les sports de nature, le développement durable et la communication.



Le rapport financier de la trésorière Gisèle LATIEULE a laissé apparaître un compte de résultat 2015 déficitaire mais avec, toutefois, un bilan positif pour lesquels les vérificateurs aux comptes lui ont donné quitus.

Puis, suite à l'approbation du plan d'action 2016, elle a présenté le budget prévisionnel 2016 et une nouvelle répartition pour l'appel à cotisation (entrée en vigueur en 2017) tenant compte de façon plus importante du nombre de licenciés de la discipline.

L'ensemble de ces rapports et projets ont été adoptés à l'unanimité.

La présence de Messieurs Michel SOULIE (Mairie Onet le Château), Didier PIERRE (ANDES Aveyron), Yves CENSI (député), Bernard SAULES (Conseil Départemental), et Guillaume STOECKLIN (DDCSPP) a témoigné des relations étroites et confiantes tissées ces dernières années par le CDOS avec ses différents partenaires. Lors de leurs prises de parole, ils ont tour à tour fait part de leur satisfaction du travail accompli par le CDOS et ont souligné son implication dans la politique territoriale départementale et régionale, malgré des conditions financières tendues, au profit du mouvement sportif aveyronnais.



Sport et Développement Durable

Guide pour une gestion éco-responsable des établissements sportifs



Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a récemment mis en ligne un guide pour une gestion éco-responsable des établissements sportifs. Il propose des conseils pratiques ciblés sur la gestion quotidienne des établissements autour de divers enjeux tels que le management des équipes en charge de la gestion de l'établissement, les achats responsables, la prévention et collecte des déchets, l'entretien et le nettoyage, l'efficacité énergétique, les déplacements des usagers, la restauration et l'hébergement responsables.... Pour chaque enjeu, le guide propose des conseils, des bonnes pratiques et un rappel sur les éco-gestes.

Ce document est téléchargeable gratuitement sur le site :

http://developpement-durable.sports.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pratique_ministere_web.pdf

En Aveyron : des ateliers éco-manifestations

Le Conseil départemental qui a édité en 2015 un guide de conseils pratiques pour organiser une manifestation éco-responsable en partenariat avec le CDOS (qui a lui-même rédigé l'Agenda 21 du sport aveyronnais en 2013) et d'autres partenaires, a mis en place depuis quelques mois des ateliers pour sensibiliser les acteurs à aller vers plus d'éco-responsabilité. En octobre 2015, ce sont 45 acteurs locaux, sportifs et culturels, qui ont participé à cet atelier, bénéficiant ainsi du partage des expériences et de la découverte d'outils et de ressources.

En mars 2016, un second atelier animé par le CPIE du Rouergue et le SYDOM sur la thématique des déchets (déchets générés par une manifestation, solutions alternatives pour tendre vers une réduction et une meilleure valorisation des déchets) a réuni 48 participants à Bozouls et Montbazens.

Soirée d'information sur les Sports de Nature

Le 31 Mars dernier, le CDOS de l'Aveyron a organisé une soirée-rencontre à l'attention des dirigeants des comités, clubs ou sections de sports de nature.

Quatre thèmes ont été abordés par des intervenants spécialistes.

1- Relations entre les PNR et le Mouvement Sportif : Mme Jacob du Parc Naturel Régional des Grands Causses a rappelé les relations et les actions existantes entre le PNRGC et le mouvement sportif. Elle a annoncé que la convention triennale PNRGC / CDOS / DDCSPP sera renouvelée cette année

Mr Angles a expliqué le travail en cours de réalisation sur le PNR Aubrac et particulièrement le Pôle de pleine nature de l'Aubrac avec la mise en place d'ateliers de réflexion sur différents thèmes.

2- Le point sur la pratique sportive dans les zones "Natura 2000" : Mr Cayssiols de Rural Concept a présenté les actions menées sur les 4 zones Natura 2000 qu'il gère sur le département, à savoir: la publication de charte de bonne conduite et les diverses actions visant à favoriser et canaliser la pratique sportive sur des sites parfois très fréquentés.



3- Le système d'alerte et d'information "Suricate" : Mr Woock a présenté le travail réalisé par le CDOS 81 dans le Tarn et au sein de la CDESI 81 pour les sports de nature ainsi que le dispositif d'alerte et d'information SURICATE.

4- Le point sur l'application de la réglementation : Mr Batut de la DDT rappelle que ses services ont un rôle de conseil pour les organisateurs de manifestations sportives.

Concernant l'évaluation des incidences de l'organisation de manifestation : il n'y a pas de problème particulier sur le département.



Soirées d'information « Sport et Cancer »

Le CDOS de l'Aveyron en partenariat avec la Ligue contre le cancer a proposé des réunions d'information sur le thème « Sport après cancer ».

Deux soirées se sont déroulées à Villefranche de Rouergue et à Onet le Château en présence d'une dizaine de participants par sites. Les soirées prévues à Millau et Espalion ont été annulées faute de participants.

Ces soirées ont été animées par le Dr HORTALA et se sont déroulées en deux parties : connaissance de la maladie cancéreuse et rôle de l'activité physique adaptée.

Labellisation Sentez-vous sport

L'opération nationale « Sentez-vous Sport » (SVS) revient pour sa 7^{ème} édition du 10 au 18 septembre 2016. Les comités départementaux, clubs sportifs et les collectivités ont la possibilité de faire labelliser les manifestations en lien avec l'activité physique et sportive qui auront lieu lors de cette semaine.



Comme chaque année, cette opération, aujourd'hui européenne, valorise toutes les pratiques sportives, à travers des offres de clubs de proximité, sur tous les territoires, et à l'attention de tous les publics. Ces animations regroupées sous le label SVS se caractérisent par leur accessibilité, leur encadrement et une communication homogène respectueuse d'une charte nationale.

Afin de connaître les modalités d'inscription, téléchargez le cahier des charges et remplissez le formulaire de labellisation en ligne sur le site :

<http://sentezvousport.fr/accueil.php> jusqu'au 02/09/2016, sans oublier d'en informer le CDOS.

Une commission de labellisation nationale se réunira toutes les semaines afin de valider les différents dossiers et le CDOS met en place une opération de valorisation de ces actions.

Atlas National des fédérations sportives

La publication de l'Atlas national des fédérations sportives en 2012 avait offert aux décideurs publics un outil complet pour analyser finement la pénétration des différentes disciplines sur le territoire. En 2016, la mise à jour de ce document (daté de 2015) permet de disséquer les évolutions à l'œuvre. Comme l'écrit Thierry Braillard, secrétaire d'Etat aux Sports, dans le préambule du document : « Mieux connaître les licenciés sportifs concourt pour tous les acteurs du sport, élus et techniciens des collectivités territoriales ou du mouvement sportif, acteurs économiques et agents de l'Etat à se doter d'éléments d'aide à la décision pour proposer et promouvoir sur les territoires des politiques sportives cohérentes et adaptées ».

Cette édition porte sur l'analyse de 108 fichiers de licenciés de fédérations sportives représentant 14 millions de licences. Globalement, l'analyse fait apparaître un taux moyen de 1.901 licenciés sportifs pour 10.000 habitants. Notons que les hommes représentent 64,4% des détenteurs de licences sportives et que la moitié des licences sont détenues par des personnes de 20 ans et moins, alors que cette catégorie d'âge ne représente qu'un quart de la population.



Retrouvez toutes les données sur le site du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas_Fedes_2015.pdf



Subventions et financement des associations sportives

Baisse des subventions CNDS aux associations situées en ZRR : sondage de l'ANDES.

Le conseil d'administration du CNDS du 23/02/2016 a mis en exergue une baisse significative des subventions (sur la part territoriale) attribuées aux associations sportives situées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Thierry Braillard, secrétaire d'Etat aux Sports, a souhaité comprendre pourquoi ces subventions étaient en baisse et a demandé à l'ANDES (Association nationale des élus en charge du sport) de conduire une enquête à travers sa commission "Sport Ruralité et Montagne" et les communes rurales de son réseau.

Après étude des réponses de 113 communes rurales, il apparaît que les principaux freins pouvant faire obstacle au dépôt de dossiers de demande de subventions par des associations sportives en ZRR sont : la difficulté et la complexité à constituer un dossier, le manque de cohérence entre les axes prioritaires du CNDS et les besoins des associations sportives et le manque d'accompagnement dans le montage des dossiers. Certaines priorités du CNDS telles que la création d'emploi, l'apprentissage de la natation ou le soutien aux actions locales organisées en marge de grands événements internationaux apparaissent peu adaptées aux associations en milieu rural.

Espérons que cette enquête puisse déboucher sur l'identification "des pistes d'amélioration dans l'attribution des subventions aux associations sportives en milieu rural" en collaboration avec le ministère des Sports.

Un quart des communes vont baisser leurs subventions aux associations sportives

Selon une autre enquête de l'ANDES, en 2016, 26 % des communes et intercommunalités envisagent de baisser leurs subventions aux associations sportives, 71 % prévoient de les maintenir à hauteur des montants 2015 alors que seulement 3% des communes seraient prêtes à augmenter les subventions à leurs clubs. Concernant la mise à disposition d'installation ou de matériel, 81% restent sur les bases 2015 alors que 15% prévoient une augmentation. Les élus interrogés dans cette enquête donnent la priorité à la structuration des associations sportives tout en valorisant les prestations en nature auprès des clubs.

Différencier mécénat et parrainage

Le mécénat est « un soutien matériel ou financier, apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général ».

Le mécénat se distingue du parrainage qui est « un soutien matériel apporté par une personne physique ou morale à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct ».

On entend par contrepartie directe, la remise de divers objets matériels; l'octroi d'avantages financiers ou commerciaux, l'envoi de publications, bulletins d'information ou documents, la mise à disposition d'équipements ou d'installations de manière exclusive ou préférentielle.

Contrairement au mécénat, le parrainage est équivalent à une prestation économique accomplie dans l'intérêt direct de l'entreprise... Il est donc soumis aux impôts.

Nouveaux salaires minimums conventionnels (SMC) dans le sport

L'arrêté du 29/02/2016 portant extension de l'avenant n°106 relatif aux salaires est publié au J.O. du 27 mai 2016. Cet avenant réévalue le salaire minimum conventionnel de 0,35 %. L'ensemble des minima est donc impacté par cette augmentation, ainsi que la prime conventionnelle d'ancienneté des salariés qui en bénéficient (salariés des groupes 1 à 6). Cette revalorisation est entrée en vigueur le 1er juin 2016 sans effet rétroactif.

